

ANNEXE XXXVI
(*article 124*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA
DÉPENSE

CHAPITRE I

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA RUE BEAUBOIS –
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en l'aménagement d'un nouveau parc sur la rue Beaubois située dans l'arrondissement des Rivières. Selon la typologie des parcs, il y a lieu d'y aménager un parc de voisinage pour répondre aux besoins de proximité des citoyens.

Le projet a comme principaux objectifs d'offrir un lieu attractif pour les jeunes familles en créant des aires de jeux et d'offrir un lieu paisible pour tous les citoyens qui recherchent le calme, en créant une aire de repos invitante et sécuritaire.

L'aménagement du parc se résume principalement à la création d'une aire de jeux pour les 18 mois à 5 ans, à une aire de balançoires ainsi qu'à une zone de repos.

Le projet comprend également tous les travaux accessoires et connexes.

Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques aux fins de la préparation des plans et devis, de la surveillance de chantier et du contrôle de la qualité.

2. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 119 742,08 \$.

TOTAL : 119 742,08 \$